



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 16 février 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny,
GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, BERARD Guy

Était excusé : SAUNIER Jean-Marc

Était absent : PINATEL François

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 9

Délibération n° 2024/09 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Renouvellement des adhésions pour 2024 :

- Fédération des Alpagnes de l'Isère : 500 €
- Fondation du patrimoine : 100 €
- Association des Maires Ruraux de France : 394,97 € (y compris la maintenance du site internet)

Engagement du personnel temporaire (remplacement congé de maladie ordinaire) pendant le temps scolaire :

- DOUERIN Vanessa : du 4 mars au 31 mai 2024 à temps non complet le matin,
- RANNOU Sylvie : du 4 mars au 31 mai 2024 à temps non complet l'après-midi.

Décision du 12 janvier 2024 : acceptation du devis de l'entreprise ROC AVENTURE pour l'entretien annuel de la via ferrata comprenant 2 visites en 2024. Montant du devis : 2 760,00 € TTC.

Décision du 17 janvier 2024 : acceptation du devis de l'entreprise HYDROKARST pour la purge des ouvrages de protection de falaise de la route d'Emparis au niveau des tunnels. Montant du devis : 11 149,20 € TTC.

Décision du 18 janvier 2024 : acceptation du devis de l'entreprise ATMO pour la réalisation de relevés topographiques complémentaires pour le REP. Montant du devis : 2 160,00 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture : **26 février 2024**

Date de publication :

Le Maire,
Bernard Michel

